



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 17 juin 2024

Délibération du CA n°24/17

Objet : approbation de modifications du Dossier d'Expertise pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7^{ème}

Document joint : Dossier d'Expertise pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7^{ème} V2

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Vu circulaire NOR : ESRS2016520C du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières, publiée au BO du 27 août 2020 ;

Exposé des motifs :

Le DEX de l'opération de construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7^{ème} approuvé lors du CA du 6 décembre 2023 est modifié sur les points suivants :

- Il était initialement prévu de conférer les droits réels au Crous de Lyon par le biais d'une convention d'occupation constitutive de droits réels signée entre le Crous de Lyon et l'ENS de Lyon. Le Crous de Lyon sera finalement titré sur la parcelle BZ 291, propriété de l'État.
- Une convention de Maîtrise d'ouvrage unique sera établie entre le Crous de Lyon et l'ENS de Lyon pour permettre au Crous de Lyon de porter la Maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, y compris du gymnase et des locaux à destination de l'ENS de Lyon. Le DEX de l'opération est modifié pour intégrer la mention de cette convention.
- Le bilan prévisionnel de l'opération est modifié pour inclure le 1% artistique.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve la modification du Dossier d'Expertise pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7^{ème}.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI